



Convention cadre de coopération

Entre les soussignés

D'une part,

Raison sociale : Centre national des arts du cirque, établissement de formation supérieure et de recherche

Adresse : 1, rue du cirque, 51000 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 03.26.21.12.43 / Télécopie : 03.26.21.80.38 / Mail :

gerard.fasoli@cnac.fr

Site internet : www.cnac.fr

Forme juridique : Association loi 1901

Activité : enseignement supérieur et recherche

N° SIRET : 341 372 522 000 19 / Code NAF : 8542 Z

Représenté par Monsieur Gérard FASOLI

En sa qualité de : Directeur Général

*Ci-après dénommée « **CNAC** »*

Et d'autre part,

Raison sociale : **Le laboratoire TEC EA 36 25 « Techniques et enjeux du corps » de l'UFR Staps Université Paris Descartes Sorbonne Paris-Cité**

Adresse : **1 rue Lacretelle 75015 Paris**

Téléphone : **0676136747**

Mail : **bernard.andrieu@parisdescartes.fr**

Site internet <http://recherche.parisdescartes.fr/tec>

Activité : **Enseignement supérieur et recherche**

Représentée par : **Pr. Bernard Andrieu**

En sa qualité de : **Directeur de l'EA 3625 TEC**

*Ci-après dénommée « **L'Université Paris - Descartes** »*

Préambule

Missions générales de l'EA 3625 TEC l'UFR Staps de L'Université Paris - Descartes

Depuis le LEMTAS créé par R. Boudon, et son équipe « Jeux, Sports et Sociétés », en passant par le GEPECS, EA 3625, dont l'un des axes s'intitulait « Techniques et enjeux du corps » depuis 2009, il existe à Paris Descartes une équipe de recherche centrée sur les pratiques motrices, et rattachée jusqu'ici à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales.

Inscrite au programme de l'UFR STAPS depuis 2005, soutenue depuis 2007 par le Président A. Kahn, puis par le Président F. Dardel, la nécessité de faire émerger une équipe à l'UFR STAPS trouve aujourd'hui une réponse d'une certaine ampleur.

La dernière évaluation du GEPECS, tout en reconnaissant nombre de points positifs, signalait un manque de coopération entre les axes. Nous avons tenté de répondre à cette remarque en réduisant leur nombre, et en créant des séminaires partagés. Nous y répondons plus fermement encore, en nous centrant sur un objet unique, qui requiert une pluralité d'approches : les « techniques du corps », qu'elles soient quotidiennes, ludiques, sportives, de bien-être, d'expression... Sur cet objet, les enseignants chercheurs et chercheurs issus de disciplines différentes peuvent faire converger leurs apports respectifs. Un travail interdisciplinaire devient possible.

Pour contribuer de manière encore plus forte à une dynamique, un thème fédérateur sera mis en avant aussi longtemps qu'il pourra donner lieu à des travaux originaux, conduisant à des publications reconnues, et rencontrant le soutien financier de différents décideurs. Le premier de ces thèmes est le « bien-être relationnel » par les activités motrices, d'une culture à une autre

Missions générales du CNAC

Le Centre national des arts du cirque (Cnac) est un établissement de formation supérieure et de recherche. ; créé en 1985 par le ministère de la Culture et de la Communication.

Le Centre national des arts du cirque (Cnac) et L'Université Paris - Descartes(**UFR Staps et EA 3625 TEC**) souhaitent formaliser par la présente convention cadre leur intention de renforcer les liens entre le centre de ressources documentaires du Cnac, le service recherche et développement du Cnac et les étudiants ainsi que les professeurs de l'Université Paris – Descartes(**UFR Staps et EA 3625 TEC**).

Le Centre national des arts du cirque (Cnac) et l' Université Paris - Descartes notamment l' UFR et son unité de Recherche(**UFR Staps et EA 3625 TEC**) souhaitent collaborer ensemble à un approfondissement de la connaissance, à une meilleure circulation de cette connaissance et à une sensibilisation des étudiants à la création circassienne contemporaine. Un tel partenariat entre l'Université Paris – Descartes, et le Centre National des arts du cirque (Cnac) et notamment avec son service recherche et développement constitue une innovation. Cette collaboration permet à deux institutions aux missions différentes mais complémentaires de travailler ensemble et de servir l'intérêt de la recherche et de l'enseignement universitaire.

Article 1 -- Objet de la convention :

La présente convention définit les domaines et les conditions générales de collaboration entre et le Centre national des arts du cirque.

Cette collaboration repose principalement sur deux structures :

- l'UFR Staps de l'Université Paris-Descartes
- Dir. EA 3625 TEC « Techniques et Enjeux du corps » Coord, GDRI 836 CNRS BE-PASA
- qui assure notamment des formations LMD théoriques et professionnalisantes.

Article 2 -- Domaines et objectifs de la collaboration :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'université l'Université Paris - Descartes(UFR Staps et EA 3625 TEC) et le CNAC collaborent pour l'organisation d'actions dans le domaine de la formation, la recherche et la valorisation.

L' Université Paris - Descartes(UFR Staps et EA 3625 TEC) et le CNAC souhaitent associer leurs compétences dans le domaine pédagogique, en facilitant l'accès de chacun de leurs étudiants aux formations dispensées dans les deux établissements.

L' Université Paris - Descartes(UFR Staps et EA 3625 TEC) et le CNAC souhaitent également associer leurs compétences dans le cadre d'événements scientifiques (journées d'études, colloques, conférences, ateliers) et de partenariats scientifiques (mémoires, thèses, publications scientifiques ou autres manifestations événementielles).

Ils s'engagent enfin à initier des actions de valorisation qui contribuent à l'enrichissement des relations entre les étudiants, les enseignants, les enseignants-chercheurs, les artistes et/ou professionnels qui interviennent auprès des deux structures.

Article 3 -- Engagements réciproques – Domaine pédagogique et scientifique

L' Université Paris – Descartes (UFR Staps et EA 3625 TEC) et le CNAC s'engagent à :

- développer leur collaboration dans le respect de leurs éthiques mutuelles, à travers le respect des missions des uns et des autres et des compétences de chacun de leurs personnels ;
- valoriser leur partenariat notamment en le mentionnant dans leurs documents de communication (documents de présentation des filières concernées, site internet,

guide étudiant, journée des étudiants chalonnais, site internet du Cnac, brochure du Cnac etc.) ;

- envisager en amont de chaque année universitaire les actions pédagogiques, scientifiques et de valorisation communes possibles : stages, résidences et suivis de création, journées d'études, colloques en rapport avec les préoccupations et orientations artistiques de chaque établissement, sans condition de périodicité (accueil par chaque partenaire d'une partie de l'événement et des professionnels invités, communication autour de l'événement, publication éventuelle) ;
- favoriser des rencontres entre des artistes en résidence et associés au CNAC, des étudiants et les enseignants-chercheurs de l' Université Paris – Descartes (dont (UFR Staps et EA 3625 TEC), post-doctorants, doctorants et étudiants en Master concernant le domaine de la recherche-crédation.

L' Université Paris - Descartes(UFR Staps et EA 3625 TEC) s'engage à :

- Communiquer au CNAC les informations relatives aux formations dispensées en son sein pour l'année universitaire suivante et susceptibles d'intéresser le CNAC (contenu de la formation, dates de clôture des inscriptions, etc.)
- Signaler à ses étudiants l'existence de cette convention et les possibilités qu'elle ouvre en termes d'échanges pédagogiques (stage d'observation sur place, temps de recherche au Centre de ressources du CNAC, rencontre avec les étudiants et/ou des professionnels, etc.)
- Proposer (sous réserve de libre-acceptation de leur part) les compétences de l'ensemble des enseignant-chercheurs de l'Université Paris - Descartes pour des manifestations sur le site, articulées à des projets scientifiques ou à des contenus pédagogiques (conférences, ateliers, etc.).
- Communiquer toute demande ou information relative à une proposition de stage faite par le CNAC

Le CNAC s'engage à :

- Communiquer à l' Université Paris - Descartes(UFR Staps et EA 3625 TEC) les informations relatives aux formations dispensées en son sein pour l'année universitaire suivante (contenu de la formation, dates de clôture des inscriptions, etc.)
- Encourager et faciliter l'accès des étudiants et des enseignants-chercheurs à ses locaux et notamment à son centre de ressources ;
- Accueillir dans la mesure du possible des stagiaires issus de l' Université Paris - Descartes (Licence et Master(UFR Staps et EA 3625 TEC)) sur dossier et selon un profil de poste défini à l'avance, en fonction d'un nombre limité de places, déterminé par le CNAC ;

- Accueillir des étudiants en Master, doctorants, post-doctorants ou enseignants-chercheurs dans le cadre de résidence de recherches autour des arts du cirque conduite sous la direction du Professeur Bernard Andrieu.

Article 4 -- Suivi de mise en œuvre de la convention cadre :

Les partenaires s'engagent à mettre en place un comité de suivi qui se réunira une fois par an, en présentiel ou à distance. D'autres réunions pourront être organisées à la demande d'un des deux signataires de la présente convention.

Ce comité de coordination est constitué *a minima* :

- pour le Centre national des arts du cirque (Cnac) : Cyril THOMAS – responsable des projets recherche et développement - et Jeanne VASSEUR – responsable du centre de ressources et de documentation.
- Pour l' Université Paris – Descartes : le Professeur Bernard ANDRIEU.

Le VP Recherche ainsi que les directeurs d'UFR seront également informés des dates auxquelles se tiendront ces comités de suivi. Ils pourront y être conviés s'ils en manifestent le souhait.

Le but de cette réunion annuelle est de :

- dresser le bilan des actions conduites pour l'année écoulée ;
- préparer les actions pédagogiques et scientifiques de l'année à venir ;
- rédiger les avenants nécessaires à la présente convention.

Article 5 -- Modification de la convention :

La présente convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant notamment pour étendre le partenariat et pour le développement d'un programme de recherche.

Article 6 -- Date d'effet - Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, à compter du 01/02/2016, et perdurera au sein de l'**UFR Staps de** l' Université Paris – Descartes et **de son EA 3625 TEC**. A compter de cette date, elle sera prolongée par reconduction expresse.

La présente convention prend effet à la date de signature par les différentes parties. A l'issue de chaque année universitaire, elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au moins trois mois avant la fin de la période universitaire en cours.

Article 7 -- Litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut de solution

amiable, la partie la plus diligente saisira le tribunal territorialement compétent pour connaître l'issue du litige.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 2 février 2016
exemplaires originaux

en deux

Pour l' Université Paris - Descartes
Pour le UFR Staps le Doyen le Pr Luc Collard

Pour le CNAC

Pour EA 3625 Tec son Directeur le Pr Bernard Andrieu

Handwritten signature of Bernard Andrieu in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by 'Andrieu' and a horizontal flourish underneath.

Gérard Fasoli, directeur général